



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 102 DE LA DRİAAF ÎLE-DE-FRANCE • JUIN 2018

Actualité Ecophyto

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRİAAF-SRAL

En haut à droite :
Jardin du Luxem-
bourg © DRİAAF-
SRAL

COMMENT GÉRER LA VOIRIE SANS PESTICIDES ?

Le 24 mai dernier à Moissy-Cramayel (77), le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Seine-et-Marne a organisé une demi-journée technique sur le thème « comment gérer la voirie sans pesticides ? la solution végétale ». Cette manifestation faisait suite à celle organisée l'année précédente, consacrée essentiellement aux solutions de désherbage alternatif.

L'association AQUİ'Brie a rappelé les conditions d'un bon passage au zéro phyto. Il faut nécessairement une feuille de route conçue entre les élus d'une commune et les services techniques, ainsi qu'une concertation et une communication avec la population, l'objectif étant d'agir, de concevoir un projet, et non de subir. Il a été rappelé aussi que la situation avant la loi Labbé n'était pas satisfaisante, avec des usages non autorisés de certains produits phytopharmaceutiques, ou des mauvaises utilisations contribuant à la contamination de la ressource en eau.

Le conseil départemental de Seine-et-Marne a présenté les différentes possibilités d'accompagnement des collectivités, notamment dans le cadre du plan départemental de l'eau. Un certain nombre de financements sont possibles, le plus souvent de l'ordre de 30 % du coût et avec un plafond, que ce soit pour du matériel alternatif, des supports de communication ou des aménagements de cimetières.

La partie technique s'intéressait à la végétalisation des espaces, qui présente de nombreux avantages en répondant à la demande sociale, qu'elle soit esthétique (embellissement du cadre de vie avec une végétation choisie et non subie), écologique (plus de biodiversité, climat plus tempéré grâce à la végétation, captation de la pollution) voire nourricière (agriculture urbaine).

Trois expériences locales ont été présentées :

- l'opération « végétalisons nos murs et nos trottoirs », conduite à Rennes. Dans certaines rues, la municipalité a décapé une bande de 15 cm de trottoir le long des murs, réalisé des parterres, des plantations de plantes grimpantes le long des murs, etc.
- les actions de végétalisation et de fleurissement conduites par le PNR du Gâtinais, dans l'optique de simplifier l'entretien des espaces publics en zéro phyto,
- l'opération « je jardine ma rue », initiée par le CAUE du Loir-et-Cher, et reprise par ailleurs à l'échelle d'un village ou d'une ville.



Exemples d'aménagement (source PNR Gâtinais)



Jardinage collectif (source CAUE 41)

Les intervenants ont insisté sur le temps nécessaire pour sensibiliser et mobiliser les habitants, que ce soit à l'échelle d'une rue ou d'un petit village, et ensuite pour les accompagner dans le projet. Il faut compter 12 à 18 mois pour faire aboutir un projet. Il faut vaincre certaines peurs par rapport à la nature et éviter les fautes de goût. Ces opérations recréent en général du lien social et de la convivialité.

ACCEPTATION DE LA FLORE SPONTANÉE URBAINE

Tela Botanica en partenariat avec Plante&Cité proposent aux collectivités de répondre à quelques questions (5 min) pour connaître leurs attentes en matière de sensibilisation des citoyens sur la question de la flore spontanée des villes. Les réponses permettront de développer un espace en ligne proposant ressources, méthodes et outils adaptés aux attentes des collectivités et ainsi accompagner le changement environnemental et social induit par la mise en application de la loi Labbé. Ce travail est co-financé par Ecophyto II JEVI.

[Lien vers le questionnaire](#)

GRUPE PRATIQUES AGRICOLES

Le groupe «pratiques agricoles» a tenu sa deuxième réunion le 25 mai 2018 chez Arvalis – institut du végétal à Boigneville (91). Cette réunion faisait suite à celle du 19 janvier 2018. Les sujets qui ont été présentés sont :

- le contexte économique des exploitations grandes cultures d'Île-de-France par le service régional d'information statistique et économique (DRIAAF/SRISE),
- les filières de production, situation et perspectives d'évolution, par le service régional d'économie agricole (DRIAAF/SREA),
- les thèmes techniques développés par Arvalis allant dans le sens d'une meilleure maî-

trise et d'une réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques.
- l'actualité Ecophyto, par la DRIAAF.

Les supports de présentation ainsi que le compte rendu sont à retrouver sur le site de la DRIAAF :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Groupe-pratiques-agricoles-25-mai>

La réunion a été suivie d'une visite de la station expérimentale d'Arvalis avec :

- une présentation du projet DIGIFERMES,
- un essai de désherbage mixte (chimique et mécanique) du blé,
- une démonstration du robot désherbeur ECO-ROBOTIX en test sur betteraves,
- une visite du dispositif de stockage et une présentation de la démarche pour réduire ou se passer des traitements insecticides de synthèse, notamment via la gestion des températures.

Cette thématique figure dans la feuille de route régionale Ecophyto II.



Plate forme métiers du grain d'Arvalis
(photo DRIAAF-SRAL)

CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ UTILE À L'AGRICULTURE POUR RAISONNER SES PRATIQUES

La mise en lumière des services apportés à l'agriculture par la biodiversité constitue un véritable appui aux agriculteurs et conseillers pour repenser les pratiques et les systèmes de production. Pour y contribuer, chercheurs et acteurs de terrain ont créé un ensemble de fiches thématiques pédagogiques, disponibles gratuitement en ligne. Cette collaboration a eu lieu dans le cadre d'un projet du programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional (PSDR4), financé par l'INRA et la région Occitanie.

L'intégralité de ces fiches est téléchargeable gratuitement sur le site de la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie ou celui de PSDR4 Occitanie. Les éléments apportés peuvent servir de référence à l'échelle nationale.

Des fiches construites avec et pour les conseillers agricoles et les agriculteurs

Un travail d'enquête auprès d'agriculteurs, en grandes cultures et en polyculture-élevage, et de leurs conseillers a permis d'identifier les besoins en information et de définir les thématiques à développer. Les contenus ont été validés et contextualisés par des groupes de travail associant des agriculteurs et des conseillers agricoles. Ces fiches s'appuient sur un travail bibliographique approfondi, complété par les données de suivi de la biodiversité issues de plusieurs projets de recherche récents. L'exploitation de ces données a notamment permis de rendre compte de la complexité des interactions entre bio-régulateurs, paysage et pratiques agricoles.

Un document pédagogique et attractif

- une mise en page colorée et très illustrée, suscitant la curiosité et facilitant l'accès aux informations.
- des fiches «Connaître la biodiversité» donnant une description détaillée des caractéristiques biologiques des principaux bio-régulateurs, alliés méconnus



Les pucerons de la féverole sont souvent régulés par les coccinelles
(photo DRIAAF-SRAL)

de l'agriculture, et des services qu'ils rendent en terme de fertilité des sols, pollinisation, régulation des ravageurs et des maladies.

- des fiches pour mieux comprendre l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité et identifier des leviers pour l'évolution des itinéraires techniques.
- une illustration inédite sur les interactions entre bio-régulateurs, ravageurs, assolement et paysage et leurs dynamiques au fil des saisons.
- un glossaire explicitant les mots-clés utilisés dans les fiches.

[Lien pour accéder aux fiches](#)

Actualité réglementaire

CEPP

Une nouvelle action CEPP (la 21^{ème}) a été reconnue par un arrêté du 28 mai 2018. Il s'agit de « diminuer l'usage de fongicides conventionnels en grandes cultures au moyen d'un fongicide de biocontrôle ». La spécialité concernée est le POLYVER-SUM, à base de *Pythium oligandrum*, qui est autorisée sur sclérotinia du colza, et fusarioses du blé et de l'orge.



Une solution de biocontrôle contre la fusariose (photo DRIAAF-SRAL)

L'arrêté modifie également des actions précédentes (ajout de nouvelles spécialités, modification de coefficients).

DEROGATIONS

Ci-dessous figure la liste de dernières dérogations 120 jours accordées. A noter :

- la nouvelle dérogation à la spécialité YUCCA (oxychlorure de cuivre) sur betteraves pour faire face à la perte d'efficacité des stobilurines sur cercosporiose,
- l'autorisation d'une phéromone contre la pyrale du buis.

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du produit phytopharmaceutique	Numéro d'AMM	Substance active	Echéance
palmier	charançon rouge	PHOEMYC+	2189997	beauveria bassiana souche 203	24/10/18
buis	pyrale	BOX T PRO PRESS	2189998	Z/E-11-Hexadecenal	24/10/18
betterave industrielle	maladies du feuillage	YUCCA	2002210	Oxychlorure de cuivre	12/10/18
tomates	mildiou	SANTHAL	9800289	Metalaxyl-M	12/10/18
toutes semences potagères	désinfection	DESOSGERME BACTISEM LIQUIDE	2050090	hypochlorite de sodium	05/10/18
cassisier	cochenille blanche	MOVENTO	2110086	spirotriamat	21/06/18
cerisier Framboisier Mûres	mouches	SUCCESS 4 (second nom commercial MUSDO 4)	2060098	spinosad	04/09/18
myrtillier Groseillier	mouches	SUCCESS 4 (second nom commercial MUSDO 4)	2060098	spinosad	04/09/18
cerisier Framboisier fraisier	mouches	DELEGATE Second nom commercial : EFYFACE	2120087	spinetoram	04/09/18
Myrtillier Groseillier	mouches	DELEGATE Second nom commercial : EFYFACE	2120087	spinetoram	04/09/18

VISITES D'ESSAIS

Le mois de juin est traditionnellement dévolu aux plates-formes d'essais des différents organismes. Le pôle phytosanitaire du SRAL a ainsi visité celles d'Arvalis (à Boigneville-91), et de la chambre d'agriculture de région (à Prunay-le-temple-78, Fromont-77, Richarville-91, Maisoncelles-en-Brie-77 et Vallangoujard-95).

Cette année encore la thématique suscitant le plus d'intérêt est celle du désherbage anti-graminées, problème principal pour beaucoup d'exploitations céréalières. Deux essais sur des parcelles fortement infestées et en situation de résistances, l'un en vulpin à Prunay-le-temple, l'autre en ray-grass à Richarville, ont mis en évidence les limites des solutions herbicides et l'intérêt des leviers agronomiques.

Sur l'essai ray-grass, le labour permet de réduire l'infestation de 60 à 70 % pour le semis précoce (5/10) ou intermédiaire (17/10). L'effet retard de la date de semis permet une diminution des populations de ray-grass de 40 à 50 % avec le semis du 17/10 et surtout de 99 % avec le semis du 3/11, quel que soit le travail du sol.

Le désherbage mécanique seul, avec des passages d'herse étrille avec ou sans binage, procure une efficacité limitée (autour de 50-60 %) avec toutes les difficultés d'avoir des conditions de sol optimales pour réaliser les passages en sortie d'hiver. En complément à un programme de désherbage, il permet de gagner quelques points d'efficacité.



Semis du 5/10 en non labour - témoin non désherbé
2240 ray grass / m² - pratiquement pas de blé et verse
(photo DRIAAF-SRAL)



Semis du 03/11 en non labour - témoin non désherbé
30 ray grass / m² (photo DRIAAF-SRAL)



Semis du 17/10 en non labour - désherbé pré puis
post-levée - efficacité insuffisante (photo DRIAAF-SRAL)



Semis du 03/11 en labour - désherbé pré puis
post-levée - 99 % efficacité (photo DRIAAF-SRAL)

La gestion durable du désherbage passera par une combinaison de solutions : les leviers agronomiques (date de semis, travail du sol, gestion de l'azote), les rotations, les herbicides classiques, le désherbage mécanique, les solutions nouvelles (robots et autres nouvelles techniques).

Des solutions fongicides de biocontrôle sur céréales sont en cours d'évaluation, notamment chez Arvalis. L'intérêt du soufre, connu depuis longtemps contre l'oïdium, se confirme également vis-à-vis de la septoriose.

Les essais colza ont permis à Terres Inovia de rappeler les intérêts des colzas associés à une légumineuse (féverole le plus souvent) pour la gestion de l'azote (économie de 30 unités), de l'enherbement et l'atténuation des ravageurs d'automne, sans pénalisation sur le rendement.

RÉSISTANCES

Le réseau R4P (réseau de réflexion et de recherches sur les résistances aux pesticides) vient de mettre en ligne les listes de tous les cas de résistances aux produits phytopharmaceutiques identifiés en France. Ces listes actualisées régulièrement permettront d'avoir un état des lieux de tous les couples bioagresseur-substance active pour lesquels des individus résistants ont été détectés, que ce soit vis-à-vis de fongicides, d'herbicides, d'insecticides, d'acaricides. Ces listes ont été construites à partir de données de l'INRA, de l'ANSES, et des experts reconnus dans chacun des domaines abordés.



Logo signalant les résistances utilisé désormais dans les BSV

<https://www.r4p-inra.fr/fr/statut-des-resistances-en-france/>

Des cartes de France des résistances aux herbicides par département sont également proposées.

voir les cartes

CHANCRE COLORÉ DU PLATANE

Un guide de bonnes pratiques relatif à la lutte contre le chancre coloré du platane vient d'être rédigé à l'attention du grand public, des commanditaires de travaux et de tous les opérateurs potentiellement concernés. Il était prévu par l'arrêté national de lutte du 22 décembre 2015. L'objectif est de porter à la connaissance des opérateurs les enjeux, les obligations et les pratiques à mettre en œuvre pour :

- éradiquer les platanes contaminés d'un site infesté,
- empêcher la dissémination du chancre.

Ce guide permet également d'améliorer les connaissances des professionnels et du public sur le risque que constitue le chancre coloré du platane. Il se décline en trois grandes parties :

- une première dédiée à la présentation de la maladie (symptômes, répartition en France), de la réglementation en vigueur, des acteurs concernés et des situations à risque?
- une deuxième qui concerne les mesures relatives à l'éradication et à la prophylaxie,
- une troisième et dernière partie présentée sous forme de fiches pratiques, relative aux étapes et gestes à connaître afin de travailler en toute sécurité et dans le respect de la réglementation lors d'interventions liées à l'abattage ou à l'élagage des platanes.

Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/lutte-contre-le-chancre-colore-du-platane-les-bonnes-pratiques-suivre>

DIVERSIFIER SA ROTATION AVEC DU CHANVRE

La diversification des rotations est une des solutions mises en avant pour limiter les problèmes d'adventices et contribuer à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. Cependant, les nouvelles productions doivent être rentables économiquement et s'insérer dans le cadre de filières structurées. Parmi les cultures citées, il y a le chanvre. Témoignage de deux producteurs franciliens :

Christophe Séjourne, agriculteur à Blandy (91),

Philippe Heusele, agriculteur à Chauconin-Neufmontiers (77).

PRODUIRE DU CHANVRE DANS LE GÂTINAIS

Christophe Séjourne exploite 330 ha dans le sud de l'Essonne, avec des types de sols hétérogènes (argilo-calcaires, limons sableux, limons profonds) et sans irrigation. L'assolement se compose d'orge de printemps (110 ha soit 1/3 de la surface), de blé (90 ha), de betteraves (une trentaine d'ha) et de colza (20 ha). Depuis 2014, le chanvre a été introduit sur l'exploitation avec 5 ha d'abord, et une augmentation régulière des surfaces chaque année pour atteindre 30 ha en 2018. Il y a également une dizaine d'ha en MAEC.

Le choix de cette culture, qui s'est installée en substitution au colza, a été motivé par la volonté de diminuer le recours aux produits phytopharmaceutiques, et de limiter le salissement des parcelles, très important chez de nombreux voisins. Ce choix a bien entendu été permis aussi par la proximité de Gâtichanvre, dont l'agriculteur est devenu actionnaire, et les débouchés offerts.

Un itinéraire simple

L'agriculteur réalise une application de glyphosate avant l'implantation, à minima sur les tours de champ. L'implantation en labour ou non ne semble pas présenter de différences, hormis un démarrage un peu plus rapide derrière le labour mais qui s'estompe par la suite. Un apport d'azote liquide (80 à 130 unités) est réalisé avant le semis. Celui-ci est effectué dès début avril (quand les risques de gelées s'estompent), sur une terre chaude et non tassée, avec un semoir pneumatique classique, à raison de 50 kg de semences par ha (ce qui représente un coût de 220-230 euros). Il n'y a aucune intervention phyto en culture.



Chanvre début mai (photo DRIAAF-SRAL)

La récolte

La récolte s'effectue en deux temps. Tout d'abord celle des graines en septembre, réalisée avec une moissonneuse batteuse par un prestataire. Les pailles sont ensuite mises en andains (matériel d'une CUMA) et seront retournées plusieurs fois, comme pour le rouissage du lin. Le pressage s'effectue, à 15-16% d'humidité, par Gâtichanvre. La date de cette opération est très fluctuante (d'octobre à fin novembre).

Les débouchés

Les débouchés proposés par Gâtichanvre sont :

- pour les graines : l'oisellerie, l'huile, et en perspective un débouché alimentaire,
- pour les pailles : béton de chanvre (avec la chènevotte), panneaux de fibres, plasturgie automobile, etc. (avec les fibres).



Les produits du chanvre (photo DRIAAF-SREA)

Le bilan

M. Sejourne est satisfait de l'introduction du chanvre sur son exploitation. La culture a une action étouffante intéressante notamment vis-à-vis des chardons et ray-grass. La rentabilité est bonne avec un rendement de 9,9 qx / ha (rémunérés 600 euros la tonne) et 6 t de paille / ha (payée 115 euros la tonne). Cela amène une marge équivalente à celle d'un colza à 30 qx / ha, et permet de valoriser les petites terres.

Le principal inconvénient est d'ordre calendaire avec la date de libération des pailles plus ou moins tardive et qui va de fait conditionner le choix de la culture suivante, blé ou orge de printemps. Mais celle-ci étant déjà présente sur l'exploitation, cela ne pose pas vraiment de difficultés.

Les perspectives

M. Séjourne pense encore augmenter de 10 ha supplémentaires la surface en chanvre, peut être au détriment des betteraves cette fois compte tenu de la baisse des prix. Il investit également dans la construction d'un hangar pour stocker sa paille de chanvre et celle d'autres producteurs, avec des panneaux photovoltaïques.

D'un point de vue technique, l'agriculteur envisage de tester un engrais starter au semis, et de passer au semoir à betteraves pour essayer de diminuer la quantité et le coût de la semence.

Il estime qu'il conviendrait que le chanvre, qui ne reçoit pas de phytos, soit reconnu comme surface d'intérêt écologique.

Gâtichanvre est une société créée en 2013, mais la filière chanvre locale a démarré en 2008 avec l'aide du PNR du Gâtinais. Elle couvre environ 950 ha en Essonne, sud Seine-et-Marne et Loiret. Depuis septembre 2017, elle dispose de sa propre usine de transformation sur place, à Prunay-sur-Essonne (91), alors qu'auparavant la paille était transférée en Vendée.

<https://gatichanvre.fr/>

PRODUIRE DU CHANVRE EN PAYS DE MEAUX

Philippe Heusele est co-gérant du GAEC Bailly-Heusele dans le nord Seine-et-Marne. Il est également président de la fédération régionale des coopératives, vice-président de la coopérative Valfrance, et jusqu'au début de cette année président de l'association Planète chanvre. Le GAEC exploite 305 ha sur la commune de Chauconin-Neufmontiers (des sols argilo-limoneux profonds), et 100 ha sur les communes de Fublaines et Trilport, pour moitié des sols argilo-sableux profonds mais inondables en bord de Marne et l'autre moitié des argilo-calcaires sur les côteaux. Sur Chauconin, la rotation comprend des têtes de rotation (betteraves, lin, pomme de terre) et du blé, et sur les autres communes, essentiellement des céréales (blé, orge de printemps), avec des problèmes de résistances aux herbicides, et occasionnellement du maïs.

Depuis 2010, le chanvre a été introduit sur l'exploitation et occupe 30 ha cette année. Dans les bonnes terres de Chauconin, il a pris la place d'une partie des pommes de terre, et sur les autres communes, il permet de casser la répétition des céréales. Ce fut une des motivations du choix de cette culture, avec également la volonté de diminuer les IFT. Cette démarche s'est également effectuée dans le cadre du plan de développement économique de l'écovallée de la Marne (cantons de La Ferté-sous-Jouarre et Lizy-sur-Ourcq) avec pour objectifs la recherche de nouvelles têtes de rotations et de nouveaux débouchés, la captation du carbone, etc. L'association Planète chanvre s'est créée en 2009.

L'itinéraire technique

L'objectif est de semer le chanvre vers la mi-avril, sur un sol bien réchauffé et ayant une bonne structure. L'implantation se fait indifféremment après un labour ou non. Le démarrage de la culture serait toutefois un peu plus rapide derrière un labour. Les conditions humides de 2018 n'ont pas permis de le réaliser. La préparation a consisté en deux passages d'outils à disque JOKER. Un traitement au glyphosate est parfois réalisé avant le semis en cas de salissement ou de présence de repousses en non labour.



Chanvre début juin (photo DRIAAF-SRAL)

Une fertilisation de 95 unités d'azote liquide est apportée avant semis. En non labour, il y a le risque d'avoir une faim d'azote par rapport aux résidus de la culture précédente. Le semis, réalisé le 24 avril cette année, est effectué avec un semoir classique à disques. La dose est de 45-50 kg/ha ce qui représente un bon compromis pour une couverture optimale de la culture ainsi que pour le rendement et la qualité. Le chanvre présente l'avantage de ne nécessiter aucune protection phytosanitaire.

Si les conditions de développement sont bonnes, le chanvre va produire beaucoup de biomasse, mais la hampe florale peut être réduite, et le rendement en graines amoindri. En revanche en conditions difficiles, sécheresse ou excès d'eau, la production de paille peut être limitée alors que le rendement en graines sera meilleur.

La récolte

La récolte est effectuée par des moissonneuses à bec de Planète chanvre, équipées d'un module spécial, permettant une récolte en une fois : les graines sont battues et la paille est découpée en brins de 50 cm et mise en andains. La récolte s'étale sur un mois, avec une récolte en vert à partir de fin août pour certaines variétés, puis en graines de début septembre à début octobre selon la précocité des variétés. La paille doit subir un rouissage au sol, un peu comme le lin mais avec des andains plus épais, pour être séchée et blanchie par la pluie et le vent, ce qui permettra la séparation de la fibre et de la chènevotte. Il y a un à deux retournements d'andains selon les années, avec du matériel du groupe d'agriculteurs ou sur prestation. Le pressage en balles carrées de 420 kg est effectué par Planète chanvre, le stockage est réalisé chez l'agriculteur. La quantité et la qualité sont notées. Les lots partent au fur et à mesure des besoins de l'unité de production.

Les débouchés

La graine part pour des débouchés en alimentation animale (oisellerie) ou humaine. La paille sera utilisée :

- sous forme de fibres pour l'isolation des bâtiments, ou des matériaux composites pour l'industrie automobile,
- sous forme de chènevotte (bois de chanvre) pour les litières animales (chevaux sur-

tout), du paillage horticole ou dans le bâtiment, associé à un liant à base de chaux pour constituer un matériau de construction appelé « Béton de Chanvre » aux nombreuses qualités.

Les difficultés éventuelles

Les parcelles sont en général libérées suffisamment tôt pour implanter le blé, mais lors d'automne humides (comme en 2012) la paille doit être rentrée plus tard, et il faut basculer sur de l'orge de printemps. L'important est de rentrer un chanvre de qualité.



Matériaux en chanvre (photo DRIAAF-SREA)

Il y a également une contrainte avec le contrôle qui est réalisé chaque année sur 1/3 des parcelles pour vérifier que les variétés utilisées sont bien celles listées au catalogue officiel (qui contiennent moins de 0,2 % de THC, la substance psychotrope des cannabis).

Les résultats

Le rendement moyen en graines est de 0,9 t/ha et celui en paille de 7 t/ha (avec une amplitude de 3,5 t en 2015 une année sèche à 8-9 t). Les contrats quadriennaux prévoient un prix minimal. La marge brute est inférieure au blé, et du niveau des cultures de printemps (mais supérieure au maïs). Par contre la marge nette est intéressante. La culture présente peu de charges opérationnelles, peu de charges fixes et demande peu de temps de travail. De plus le système mis en place par Planète chanvre permet d'éviter les avances de trésorerie pour les semences. L'intérêt de la culture se mesure aussi à travers la fidélité d'engagement des producteurs.

Toutefois une aide complémentaire pour sécuriser la marge brute, type MAE chanvre, culture zéro intrant phytosanitaire, serait souhaitée.

Les perspectives

La culture du chanvre s'est bien développée au nord de la Seine-et-Marne mais en l'état actuel, les surfaces ne devraient pas évoluer car l'outil de production disponible est saturé. 80 % de la production de l'entreprise part à l'export. Le développement et la recherche des débouchés nécessitent des moyens non disponibles actuellement. Il serait utile que des aides soient apportées pour développer cette filière vertueuse à plus d'un titre.

L'association Planète chanvre s'est créée en 2009. La première récolte en 2010 concernait 300 ha, et l'outil de production (à Aulnoy) a démarré en 2011. Il transformera en 2018 l'équivalent de 1200 ha de paille de chanvre, pour une centaine de producteurs sous contrat, avec 90 % des surfaces dans un rayon de 40 km autour de l'unité d'Aulnoy.

<http://www.planetechanvre.com/>

Pour en savoir plus :

[guide de la culture du chanvre Terres Inovia](#)